

# **RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA**

## **SESSION 2015 (EPREUVES DE MARS A MAI 2016)**

1125 candidats se sont présentés aux épreuves du concours d'entrée à l'IRA de Bastia pour la session 2015 dont les épreuves se sont déroulées de mars à mai 2016, en vue d'accéder à des postes d'attachés dans l'administration d'Etat. 267 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 128 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus. Les épreuves écrites se sont tenues, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfectures dans les différents lieux d'examen en métropole comme dans les outre-mers. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia ou en visio-conférence pour certains candidats le nécessitant. Au nom du jury, j'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigé par M. Yvon ALAIN et tout particulièrement à M. Didier GRASSI et Mme Christel VIRGITTI, en charge des concours.

A la suite des précédents, ce rapport présente les données statistiques utiles sur la situation des candidats et les résultats de la session 2015 ainsi que les principaux enseignements destinés à éclairer les candidats ou futurs candidats. Une grande attention est portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP de façon déconcentrée à Bastia. Les épreuves écrites et orales visent à permettre d'apprécier le sérieux des candidats, leur motivation et leur potentiel de compétences, tout en s'assurant des connaissances minimales utiles à l'exercice des fonctions d'encadrement dans l'administration d'Etat. Les membres du jury exercent eux-mêmes de telles fonctions dans un des trois secteurs administratifs d'affectation des futurs attachés : l'administration centrale, l'administration territoriale et l'administration de l'éducation nationale. Pour la très grande majorité d'entre eux, ils ont été formés dans l'un des cinq IRA et ont donc une large connaissance des attentes et des besoins de ces administrations mais aussi des contraintes qui pèsent sur les candidats. Afin de diversifier les profils et de garantir un bon dynamisme du jury, celui-ci est renouvelé par tiers tous les ans. Je remercie tous les membres du jury pour leur implication professionnelle et personnelle dans la réussite de ce concours. Les éléments de ce rapport sont le fruit de la réflexion partagée de l'ensemble des membres du jury de cette année.

## **1. Le bilan statistique sur les trois concours**

### **1.1. Un nombre de candidats en légère baisse mais une forte sélectivité**

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était cette année de 69 pour le concours externe, 51 pour le concours interne et 8 pour le troisième concours.

L'évolution la plus remarquable cette année est la baisse dans tous les IRA du nombre d'inscrits et du nombre de candidats présents dans les trois concours. Cette réduction du vivier de

candidats, à un niveau déjà connu entre 2000 et 2003, n'est pas préoccupante dans la mesure où elle n'a pas empêché le jury de sélectionner de très bons profils. Elle doit cependant être analysée afin de garantir le meilleur recrutement pour les IRA.

Comme les années précédentes, les candidats à l'IRA de Bastia ont été davantage présents aux épreuves écrites que dans les autres IRA et ce pour les trois concours. Ce taux de présence s'est globalement maintenu pour les trois concours. Au regard de l'impact en termes de coût et d'organisation, il est rappelé aux candidats qui s'inscrivent leur responsabilité et l'intérêt général d'éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

La sélectivité à l'entrée de l'IRA de Bastia se situe exactement à la moyenne des autres IRA pour le concours externe et en est très proche pour le concours interne, elle est légèrement plus favorable pour le troisième concours.

Avec des ratios légèrement plus favorables que lors de la précédente session, 12% des candidats présents aux écrits du concours externe ont été reçus, tandis que 10% des candidats au concours interne et 11% au troisième concours ont connu ce succès.

#### Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<b>Postes offerts</b>	<b>69</b>	<b>51</b>	<b>8</b>
Inscrits acceptés	993	729	107
<b>Présents aux écrits</b>	<b>557</b>	<b>516</b>	<b>71</b>
<b>Admissibles</b>	<b>140</b>	<b>106</b>	<b>21</b>
<i>% d'admissibles</i>	<i>25%</i>	<i>21%</i>	<i>30%</i>
<b>Admis</b>	<b>69</b>	<b>51</b>	<b>8</b>
Liste complémentaire	3	6	2
<i>Taux de sélectivité (présents écrits/admis)</i>	<i>8,1</i>	<i>10,1</i>	<i>8,9</i>
<i>% admis/présents aux écrits</i>	<i>12%</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>

Source : DGAFP-IRA de Bastia

La moyenne des notes du dernier admis s'établit à 11,29 et 11,88 pour les concours externe et interne et à 13,5 pour le troisième concours, soit un niveau d'ensemble légèrement inférieur à l'an passé sauf pour le troisième concours.

#### Moyennes des notes au concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Moyenne des admissibles	9,92	11,02	9,88
Moyenne générale du dernier admis	11,29	11,88	13,5

Source : DGAFP-IRA de Bastia

## 1.2. Des candidats venus d'horizons variés

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats chiffrés sur l'âge des candidats ou leurs parcours diplômant et professionnel qui seraient intéressants à analyser. De façon globale, il est observé que les candidats auditionnés présentent tous un riche parcours d'étudiants, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bien formés et motivés principalement par la recherche d'une ascension professionnelle. Comme les années précédentes, quelques beaux exemples d'ascension sociale dans la fonction publique viennent attester de l'effectivité des voies internes de promotion professionnelle. L'attrait du troisième concours révèle des motivations fortes de réorientation vers le service public.

Les trois concours recueillent plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Bastia comme dans les autres IRA, cette tendance, atténuée par rapport à l'an passé, est plus marquée pour le concours interne. Au concours externe, les épreuves d'admission ne changent pas la répartition constatée aux écrits. Comme l'an dernier, à la différence des années précédentes, les candidates du concours externe ont amélioré leurs performances entre les épreuves écrites et les épreuves orales, à la différence des candidates des concours interne et 3<sup>e</sup> concours. Au total, de façon très homogène, le taux de féminisation des reçus varie de 50% à 63% selon les concours.

**Taux de féminisation aux concours de l'IRA de Bastia**

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Taux de femmes présentes aux écrits	57%	57%	54%	64%	71%	64%	60%	63 %	52%
Taux de femmes admissibles	61%	57%	54%	65%	73%	68%	61%	55%	62%
Taux de femmes admises	58%	70%	61%	54%	75%	63%	50%	63%	50%

Source : DGAFP-IRA de Bastia

## 2. Les épreuves écrites d'admissibilité

La présentation d'un concours destiné à exercer au sein du service public de l'Etat requiert le respect strict de toutes les règles qui s'imposent au candidat et notamment l'impossibilité de consulter tout document externe, quel qu'en soit le support. Pour la première fois depuis de nombreuses années, deux candidats ont malheureusement dû être sanctionnés pendant les épreuves écrites. Il est rappelé aux candidats que tout manquement aux règles entraîne la nullité de leur candidature.

## 2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Depuis la dernière réforme des concours, des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration. Pour la session 2015, les thèmes arrêtés par l'arrêté du 23 juin 2015 ont repris ceux de l'année précédente et étaient les suivants :

- Le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- Le rôle de l'Etat en matière économique ;
- Gestion publique et performance dans les services publics ;
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- Développement durable et politiques publiques ;
- L'Etat et son organisation territoriale.

Les thèmes ont été modifiés pour la prochaine session et les futurs candidats sont invités à se référer au nouvel arrêté.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une concertation préalable du jury a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

## 2-2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La composition du jury associe des membres ayant déjà eu une ou plusieurs expériences de jury de l'IRA et des membres nouveaux.

Les notes traduisent des écarts sensibles entre les candidats mais un nombre important autour de la moyenne et donc faiblement discriminé par l'écrit.

### Notes aux épreuves écrites des candidats admissibles

	Concours externe (moyenne des deux épreuves)	Concours interne	Troisième concours
Note la plus basse	9,92	11,02	9,88
Note la plus haute	17,12	15,21	14,5

Source : IRA de Bastia

Les membres du jury regrettent pour l'ensemble des concours un soin insuffisant apporté à la forme des copies, y compris les meilleures (orthographe, mise en forme, écriture, manque de sauts de ligne, débordements d'écritures en dehors du cadre de la copie, copies trop longues de

12 ou 13 pages...). Une partie des difficultés peut s'expliquer sans doute par la réduction, y compris chez les étudiants, de la pratique manuscrite. On ne saurait trop attirer l'attention des candidats sur la nécessité de veiller à la bonne présentation et aux qualités rédactionnelles de leurs travaux. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Quel que soit le concours, il est attendu des candidats qu'ils se mettent en situation d'être de futurs cadres de l'Etat et fassent donc preuve de précision et de concision pour apporter les éléments utiles à la décision. Sur le fond, les membres du jury ont été heureux de constater une élévation du niveau des connaissances même si celles-ci sont parfois lacunaires ou confuses.

Certaines observations sont plus spécifiques à chacun des concours.

### Concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves distinctes aux exigences complémentaires : une composition sur un sujet d'ordre général et une série de six questions à réponse courte.

Le sujet de la note de synthèse portait sur la « place pour les services de l'Etat dans une France des territoires ». Beaucoup de copies ont restreint le sujet à des développements sur la décentralisation et la notion de « territoires » n'a été abordée que par les meilleures copies. Le positionnement des services de l'Etat (central/déconcentré) a paru mal cerné sur le plan des connaissances, sans parler d'erreurs grossières sur nos institutions (le Sénat par exemple). Le sujet appelait une approche large excédant la seule dimension historique et mobilisant une réflexion personnelle. Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de la réflexion par rapport au sujet afin d'en analyser les termes et d'éviter tout hors sujet, sans chercher d'emblée à restituer un cours ou une fiche toute prête sur un sujet voisin. L'attention est appelée également sur la nécessité d'actualiser ses connaissances pour tenir compte des évolutions les plus récentes. Les difficultés constatées dans le traitement de ce sujet permettent de souligner l'importance de la préparation personnelle des candidats quelle que soit la qualité des préparations qu'ils peuvent éventuellement suivre par ailleurs.

Les questions à réponse courte sont formulées de façon thématique et il incombe au candidat de leur donner le cas échéant un sens problématique tout en démontrant ses connaissances. Les questions sur « Les métropoles » et sur « la politique du handicap » ont été les mieux traitées. Le sujet sur « Le dialogue social dans la fonction publique » a été parfois trop hâtivement interprété en le confondant avec le dialogue social dans le secteur privé. « La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen » a donné lieu à des réponses manquant parfois de recul faute de connaissances suffisantes. Les réponses sur « le poids de la dette publique » et sur « le cadre budgétaire et comptable des organismes publics » ont révélé des insuffisances préoccupantes sur les connaissances des candidats en finances publiques. Les meilleures copies comportent des réponses équilibrées à toutes les questions révélant une préparation complète et la bonne compréhension des exigences de l'épreuve.

### Concours interne

Au concours interne, une unique épreuve consiste en une rédaction d'une note à partir d'un dossier et la réponse à une ou deux questions et permettant de vérifier des connaissances générales. Cette épreuve à double contenu est chaque année manifestement difficile pour beaucoup de candidats qui ne finissent pas leur copie. Certains candidats n'ont traité que la note

et n'ont pas ou peu répondu aux questions, ce qui n'est pas dans la nature de l'épreuve qui vise à tester des qualités complémentaires. Les futurs candidats sont donc incités à préparer cette épreuve dans ses deux dimensions.

Le sujet du dossier proposé a paru difficile. La gestion du temps et le manque de préparation ont pénalisé beaucoup de candidats qui n'ont pas suivi le modèle de la note administrative ou ont compliqué l'exercice en ne suivant pas le plan du sujet. Des confusions ont été commises entre le projet de loi présenté dans le dossier et la loi définitivement adoptée. Les meilleurs candidats ont donné à leur copie le caractère « opérationnel » attendu y compris dans la présentation formelle (timbre, objet de la note...), tout en veillant au soin de la rédaction et du langage. Toutefois, le candidat doit toujours garder présent à l'esprit qu'il passe un concours où s'impose la règle de l'anonymat : certaines copies ont malheureusement été entachées de nullité en raison de l'identification de leur auteur. L'illustration du propos de la note par un schéma peut s'avérer utile et valorisée par le correcteur, à condition qu'il s'agisse d'un complément à une note rédigée.

Sur les connaissances requises, il faut déplorer de trop nombreuses copies révélant une culture juridique insuffisante entraînant des confusions entre les différents niveaux de textes normatifs ou entre les niveaux d'administration, par exemple entre le préfet de département et le préfet de région. Le sujet de la question sur « l'accès aux emplois publics » paraissait particulièrement adapté à des candidats au concours interne. Les meilleures réponses ont manifesté une prise de recul et une réflexion personnelle.

### Troisième concours

Les copies des candidats du troisième concours ont révélé globalement une relative aisance par rapport au sujet du dossier proposé relatif à la création d'un « pôle juridique interministériel départemental ». Les candidats reçus ou futurs devront cependant parfaire leurs qualités de synthèse et leur connaissance de l'administration territoriale. La question posée en deuxième partie d'épreuve portait sur « l'évaluation des fonctionnaires » et a permis aux meilleurs candidats de démontrer leur motivation et leur préparation pour intégrer le service public. Les candidats admissibles ont presque tous eu la moyenne à la fois à la note de synthèse et à la question, montrant l'importance d'un traitement équilibré des deux parties de l'épreuve.

## **3. Les épreuves orales d'admission**

### **3-1. Les attentes du jury et son organisation**

Le jury a bien sûr à l'égard des candidats des attentes différentes selon qu'ils se présentent au concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils révèlent le meilleur d'eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l'exercice de futures responsabilités.

Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

### 3-2. Les appréciations portées sur les oraux

L'entretien oral est exigeant pour le candidat qui doit surmonter son stress pour démontrer ses aptitudes, bien au-delà des apparences et de l'exposé initial souvent trop formaté. L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de valoriser leurs expériences sans excès ou négligence, avec précision et modestie.

Les candidats les plus aptes se caractérisent par une bonne élocution, des réponses précises, des illustrations de leurs réponses tirées de leurs expériences et de leurs lectures.

Les entretiens prennent appui sur les fiches d'information renseignées par les candidats qui doivent être courtes. Les candidats doivent se préparer à aborder tous les domaines qui y sont mentionnés. Les entretiens se fondent également sur l'actualité administrative et évaluent la capacité de recul à l'égard des grands enjeux de politique publique. Sur les qualités d'un attaché, les attentes à l'égard de la formation en IRA, le projet professionnel futur, les candidats doivent avoir préparé des réponses personnalisées, mûrement réfléchies.

Les questions de connaissance administrative générale et les mises en situations visent à apprécier des aptitudes et des réactions plus qu'une compétence technique. Comme l'an passé, il est souligné qu'un ton familier, un comportement désinvolte ou une réserve excessive en dépit de la bienveillance du jury, ne peuvent qu'induire des doutes sur les capacités du candidat à assumer ses futures fonctions. Les membres du jury soulignent à nouveau l'importance pour les candidats de s'informer sur les postes et métiers proposés en sortie d'IRA et plus généralement aux cadres A de la fonction publique. Certains candidats ont d'ailleurs pris soin de rencontrer des fonctionnaires en poste dans une des administrations de débouché des IRA.

A l'externe, de très bons candidats se présentent avec non seulement leur bagage universitaire (niveau MASTER2 le plus souvent) mais aussi pour la plupart d'entre eux une expérience riche de stages professionnels en lien avec leurs études ou d'expériences personnelles, en conseil municipal des jeunes, en associations humanitaires ou en volontariat civil, traduisant en actes une motivation affirmée pour le service public. Nombre de ces candidats ont également travaillé pour financer leurs études. Les meilleurs candidats ont su tirer parti de toutes ces expériences pour valoriser leurs aptitudes, affiner leurs motivations pour le service public et identifier concrètement les caractéristiques du management.

Toutefois, malgré un niveau universitaire très élevé et des expériences très riches, le niveau des connaissances n'est pas toujours bien maîtrisé notamment pour ce qui concerne les questions budgétaires où les candidats ont trop tendance à invoquer l'année de formation à l'IRA pour les acquérir.

Des candidats internes ont des expériences professionnelles variées de la catégorie C à la catégorie B avec des niveaux de responsabilité effective très divers. Si la promotion professionnelle fait partie des motivations du concours, il n'est pas dans son esprit d'être une simple légitimation ou reconnaissance de ses fonctions et le candidat doit prendre soin de se projeter dans ses futures fonctions d'attaché.

Le jury note que quelques candidats du 3<sup>e</sup> concours pourraient relever du concours interne ou externe et parfois des trois. Pour ceux qui exercent déjà dans l'administration, le concours interne pourrait être mieux adapté à leur parcours.

Moins de candidats que l'an dernier ont paru motivés par des situations de difficultés professionnelles, mais plusieurs ont manifestement des interrogations fortes sur leur parcours professionnel dans leur environnement actuel.

Les membres du jury ont regretté de ne pas avoir communication de la fiche des états de service des agents dont la transmission permettrait une lecture plus facile du dossier RAEP parfois touffu ou en décalage avec les prestations orales des candidats.

Le jury a cette année eu recours à plusieurs reprises à des notes éliminatoires au concours externe comme au concours interne, manifestant ainsi clairement sa position à l'égard de candidats jugés insuffisamment prêts ou aptes à l'exercice rapide de fonctions d'attaché pour des raisons de connaissances, de positionnement ou de comportement (difficulté éventuelle au travail en équipe, trop grande réserve, manque de sincérité ou de maturité dans les propos).

Le jury a noté avec satisfaction que les candidats se préparent de mieux en mieux à l'ensemble des débouchés des postes d'IRA qui peuvent être des fonctions de management mais aussi de conduite de projet ou d'expertise. Certains projets professionnels ont paru déjà très mûrement réfléchis. Ce qui attire, c'est la perspective d'exercer un métier « qui fasse sens ».

Une appréciation globale permet d'affirmer que les juristes sont très majoritaires avec quelques candidats issus de formations d'historiens ou de géographes. Une étude plus poussée permettrait d'affiner les profils des candidats et des reçus et de vérifier la bonne adéquation aux besoins de l'administration et à la diversité des profils recherchée.

\* \*  
\*

Les membres du jury se félicitent de la qualité des candidats reçus et des attentes fortes qu'ils ont exprimé à l'égard de la formation qu'ils vont suivre à l'IRA. Ils pourront en effet y parfaire non seulement leurs compétences mais également leur appréhension de la dimension interministérielle des politiques publiques qu'ils auront à mettre en œuvre. De ce point de vue, l'organisation de concours ministériels d'attachés hors du concours des IRA doit rester limitée et temporaire, sauf à faire courir le risque d'un affaiblissement de la dimension interministérielle du corps des attachés. Forts de leurs expériences antérieures, les futurs attachés en formation à l'IRA pourront affermir leurs motivations et acquérir une connaissance large de l'interministérialité de l'action publique en administration centrale et sur le territoire.

*Sylvie Escande-Vilbois,*  
*inspectrice générale de l'administration,*  
*présidente du jury*